INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Ville de Beauharnois

17e séance du conseil municipal

PROCÈS-VERBAL
5e séance extraordinaire du 13 décembre 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 13 décembre 2022 à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Alain Dubuc.

Sont présents
Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix
Monsieur Francis Laberge, conseiller du district n°2 – de la Beauce
Monsieur Mario Charette, conseiller du district n°3 – des Moissons
Monsieur Dominique Bellemare, conseiller du district n°4 – Saint-Louis
Monsieur Alain Savard, conseiller du district n°5 – Parc industriel
Madame Manon Fortier, conseillère du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

Sont également présentes
Madame Katherine-Érika Vincent, directrice générale
Me Karen Loko, greffière

1 Ouverture de la séance

1.1 Constatation du quorum

Monsieur le maire, Alain Dubuc, constate que le quorum est atteint.

1.2 2022-12-599 Ouverture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la séance extraordinaire du conseil municipal soit ouverte. Il est 19h.

Adoptée.

1.3 2022-12-600 Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1 Ouverture de la séance
- 1.1 Constatation du quorum
- 1.2 Ouverture de la séance
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

2 Service des finances et de la trésorerie

2.1 Présentation du budget 2023
2.2 Adoption du budget 2023
2.3 Présentation du Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2023-2024-2025
2.4 Adoption du Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2023-2024-2025
2.5 Publication et distribution du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

3 Période de questions

3.1 Période de questions

4 Levée de la séance

4.1 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Charette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée.

2 Service des finances et de la trésorerie

2.1 2022-12-601 Présentation du budget 2023

La trésorière adjointe, Madame Mercedes Lussier-Trépanier, procède à la présentation du budget de fonctionnement pour l'année 2023 reproduit ci-dessous :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

REVENUS	2023
TAXES FONCIÈRES	23 721 735 $
TARIFICATION DES SERVICES	5 319 541 $
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	779 345 $
SERVICES AUX ORGANISMES	589 786 $
AUTRES SERVICES RENDUS	1 072 101 $
DISPOSITION D'ACTIFS	0 $
IMPOSITION DES DROITS	1 671 150 $
AMENDES ET PÉNALITÉS	180 000 $
INTÉRÊTS	189 720 $
SUBVENTIONS	400 223 $
TOTAL	33 923 601 $

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

DÉPENSES	2023
Administration générale	5 397 261 $
Sécurité publique	5 858 359 $
Travaux publics	3 886 889 $
Hygiène du milieu	5 937 897 $
Occupation du territoire	2 626 065 $
Loisirs et culture	4 683 908 $
Dette – frais de financement	1 683 368 $
Dette – remboursement capital	3 382 000 $
Affectation	467 854 $
TOTAL	33 923 601 $

Le maire, Monsieur Alain Dubuc, donne les faits saillants du budget 2023, la vision et les orientations du conseil pour la Ville de Beauharnois.

2.2 2022-12-602 Adoption du budget 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 1 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT la présentation du budget de fonctionnement pour l'année 2023 d'un montant total de 33 923 601 $;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare
APPUYÉ PAR Madame Manon Fortier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de la Ville de Beauharnois pour l'exercice financier 2023.

Adoptée.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

2.3 2022-12-603 Présentation du Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2023-2024-2025

La trésorière adjointe, Madame Mercedes Lussier-Trépanier, présente les grandes lignes du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les trois prochaines années 2023-2024-2025. Elle s'appuie, entre autres, sur les tableaux reproduits ci-dessous :

DÉPENSES PAR DÉPARTEMENT

Mode de financement	2023	2024	2025	Total des immobilisations
Emprunt à long terme à l'ensemble	3 303 782 $	4 533 692 $	31 971 270 $	39 808 744 $
Emprunt à long terme à une partie	0 $	0 $	5 000 000 $	5 000 000 $
Autre organisme municipal	51 250 $	1 733 333 $	0 $	1 784 583 $
Fonds de roulement	853 868 $	160 138 $	0 $	1 014 006 $
Réserve financière et autre fond réservé	129 364 $	0 $	0 $	129 364 $
Subvention fédérale	0 $	0 $	4 890 679 $	4 890 679 $
Subvention provinciale	0 $	5 515 000 $	5 599 977 $	11 114 977 $
Total des dépenses par financement	**4 338 264 $**	**11 942 163 $**	**47 461 926 $**	**63 742 353 $**

DÉPENSES PAR SOURCE DE FINANCEMENT

Nature d'actif	2023	2024	2025	Total des immobilisations
Infrastructures	2 992 600,00 $	4 180 000,00 $	41 450 000,00 $	48 622 600,00 $
Bâtiments	709 000,00 $	5 515 000,00 $	6 000 000,00 $	12 224 000,00 $
Véhicules	284 117,80 $	1 617 364,43 $	0,00 $	1 901 482,23 $
Ameublement et informatique	302 546,00 $	629 799,00 $	11 926,00 $	944 271,00 $
6.3 - Ameublement et équip. de bureau	212 546,00 $	629 799,00 $	11 926,00 $	854 271,00 $
Autres	50 000,00 $	0,00 $	0,00 $	50 000,00 $
Total des dépenses par nature	**4 338 263,80 $**	**11 942 163,43 $**	**47 461 926,00 $**	**63 742 353,23 $**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

DÉPENSES PAR NATURE

Fonction	2023	2024	2025	Total des immobilisations
Administration générale	277 546,00 $	629 799,00 $	11 926,00 $	919 271,00 $
Sécurité publique	460 000,00 $	6 684 140,00 $	6 000 000,00 $	13 144 140,00 $
Transport	1 041 000,00 $	448 224,43 $	0,00 $	1 489 224,43 $
Hygiène du milieu	372 600,00 $	1 975 000,00 $	41 150 000,00 $	43 497 600,00 $
Aménagement, urbanisme et développement	575 000,00 $	1 705 000,00 $	0,00 $	2 280 000,00 $
Loisirs et culture	1 612 117,80 $	500 000,00 $	300 000,00 $	2 412 117,80 $
Total des dépenses par fonction	**4 338 263,80 $**	**11 942 163,43 $**	**47 461 926,00 $**	**63 742 353,23 $**

2.4 2022-12-604 Adoption du Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT la présentation du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025 pour un montant de 4 338 264 $ en 2023, 11 942 163 $ en 2024 et 47 461 926 $ en 2025, soit pour un montant total de 63 742 353 $;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Charette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Beauharnois pour les années 2023-2024-2025.

Adoptée.

2.5 2022-12-605 Publication et distribution du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dominique Bellemare
APPUYÉ PAR Monsieur Francis Laberge

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE PUBLIER dans le journal municipal « *Beauharnois vous informe* » **ET DE DISTRIBUER** gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville de Beauharnois le budget pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

Adoptée.

3 Période de questions

3.1 Période de questions

Conformément au deuxième alinéa de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget pour l'année 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

La période de questions peut être visionnée sur le site Internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – Séances du conseil et ordres du jour – Procès-verbaux – Vidéo du 13 décembre 2022 », à partir de la 24e minute.

4 Levée de la séance

4.1 2022-12-606 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Monsieur Francis Laberge

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la séance soit levée. Il est 19h27.

Adoptée.

Alain Dubuc, maire

Me Karen Loko, greffière